

Mobilisations des paysans à travers le Cameroun :

Pas de repos à la Socapalm tant que le dialogue ne sera pas ouvert avec les riverains

Ce mercredi 1^{er} juin, des centaines de villageois, hommes, femmes et enfants, perturbent pacifiquement les activités de la Socapalm et Safacam, dans 5 plantations (Mbambou, Mbongo, Dibombari, Safacam, Kienké) pour interpeller les directions. « Alors que les actionnaires de Socfin se partagent aujourd'hui leurs bénéfices, nous ne bénéficions toujours de rien d'autre que de miettes dans nos villages, »



déclare PFOUMA Pierre, du village Pongo. Equipés de lampes tempête à Mbambou pour exprimer le manque d'électrification, de bidons d'eau sale et de poissons morts à la Kienké pour illustrer la pollution des rivières, de bouteilles vides à Nsepe et Koungue pour demander l'accès à l'eau potable, ils sont nombreux rassemblés ce jour pour démontrer à la Socapalm la souffrance dans laquelle les populations se trouvent encore, malgré les promesses faites par le passé. A Dibombari, une marche pacifique a amené les riverains jusqu'à la Socapalm, puis ils se sont rassemblés au Lycée technique de Souza pour une causerie éducative sur des techniques environnementales, pour dénoncer les impacts de l'entreprise sur l'environnement.

La Socapalm a été créée en 1968 par le gouvernement Camerounais puis privatisée en 2000.

« Avec l'arrivée de la plantation en 1968, des hectares de forêt ont été défrichés puis progressivement

remplacés par des monocultures de palmier à huile, réduisant d'autant les surfaces sylvoles jusqu'alors utilisées par les populations locales pour leurs activités de chasse et de collecte » expliquent plusieurs organisations dans un rapport d'enquête de 2010¹. L'étude souligne également les



¹ L'impact de la privatisation de la SOCAPALM sur les communautés et l'environnement au Cameroun, Sherpa, CED, Forcarfe, Misereor.

milliers de terres arables soustraites aux populations locales. L'entreprise, privatisée, devait poursuivre des missions de service public² notamment, en compensation de la perte de l'usage de terres et zones de pêche. Mais le sort des communautés n'a fait qu'empirer, notamment à cause de l'exploitation de zones de plus en plus grandes.

Malgré des bénéfices de près de 9 millions d'euros en 2015 pour la Socapalm, et 2,6 millions d'euros pour la Safacam, les populations locales ne bénéficient d'aucune retombée significative et trouvent bien lointaines les promesses de développement des villages qui avaient poussé leurs ancêtres à accepter si facilement l'implantation de ces plantations.



Au-delà de la protection d'un espace vital autour des villages et la rétrocession de certaines terres, les riverains revendiquent aujourd'hui leurs droits concernant le soutien au développement des plantations villageoises et un accès à l'emploi, ainsi que des infrastructures de services publics essentiels aux villages (cases de santé, écoles, accès à l'eau potable, entretien des routes, électrification pour certains villages,...).

Les populations riveraines de ces plantations, faute de voir arriver dans leur villages des externalités positives à l'exploitation des terres par la Socapalm et la Safacam, et à force d'en subir les impacts négatifs (pollution des rivières, du sol, de l'air, réduction des forêts alentour, exploitation des bas-fonds qui étaient encore récemment utilisés par les paysans), ont interpellé plusieurs fois les directions responsables. Mais le dialogue semble fermé, malgré l'organisation des villageois pour porter collectivement leurs demandes (voir courriers en annexe).

C'est pour demander d'ouvrir ce dialogue que les riverains se sont mobilisés en masse ce jour, pour enfin se faire entendre.

Comme l'explique Guillaume Nyobe, membre de l'association Synaparcam-Koungue, « l'entreprise doit comprendre que ce n'est qu'en ouvrant un dialogue constructif, avec l'ensemble des représentants légitimes des riverains, que ces conflits pourront être réglés de manière durable ». La

Synaparcam (Synergie Nationale des Paysans et Riverains du Cameroun) rassemble aujourd'hui plus de 1000 membres dans 5 plantations différentes.

Une journée de mobilisation internationale

La Socapalm et la Safacam sont contrôlées par SOCFIN, un groupe agro-industriel multinational spécialisé dans la culture de palmiers à huile et d'hévéa. SOCFIN est



² Article 8.4.2 de la Convention de cession

contrôlée par l'homme d'affaire belge Hubert Fabri (50,2% des parts) et par le français Vincent Bolloré (39% des parts). Le groupe dispose de sociétés financières et opérationnelles en Belgique, au Luxembourg et en Suisse qui gèrent des plantations dans une dizaine de pays africains et asiatiques. Entre 2009 et 2015 les plantations de la société sont passées de 129.658 ha à 185.324ha, soit une augmentation de 30%. La politique d'expansion agressive du groupe a mené à des accaparements de terres dont les impacts sur les conditions de vie des populations locales ont provoqué de nombreuses réactions des villageois directement affectés ainsi que des ONG internationales.



Ce même jour, ils se mobilisent au Luxembourg, lors de l'assemblée générale des actionnaires du Groupe : « La Socfin prive les riverains de leurs droits et de l'accès à leur terre, privons les actionnaires de l'accès à leur AG »

expriment les organisations en solidarité des communautés affectées par les accaparements de terres de la firme agro-industrielle. Les citoyens et les ONG en appellent aux actionnaires du groupe pour faire respecter les droits des communautés et mettre en place des structures de dialogue légitimes.

En même temps, les riverains de Sierra Leone, du Liberia, et du Cambodge, se joignent aux Camerounais pour dénoncer les mêmes abus dans leur pays.



Contacts presse :

Coordination Nationale : Emmanuel Elong (Président) : 674 52 93 87

Mbongo : Essonga Michel Linge : 650 78 73 21

Mbambou : Kongolo Antoine : 663 955 168

Safacam : Guillaume Nyobe : 663 339 820

Kienké : Pfouma Pierre : 699 96 83 96 / 677 54 04 13

SOMMAIRE

1. Liens hypertextes pour plus de documents sur le dossier
2. Lettre de la SYNAPARCAM au PCA de la SOCAPALM datée du 23/05/2016
3. Communiqué de presse du 22 avril 2015 lors du lancement d'une série de mobilisations internationales
4. Lettre des chefs des villages riverains de la plantation Kienké en réponse au DG de la Socapalm
5. Lettre du Directeur de plantation de Mbambou à la Synaparcam
6. Revendications cadres de la SYNAPARCAM
7. Communiqué de presse des ONG internationales mobilisées le 1^{er} Juin 2016 lors de l'AG des actionnaires de Socfin

1. LIENS HYPERTEXTES

PCN

PCN <http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/410290> SUIVI DE LA CIRCONSTANCE SPECIFIQUE SOCAPALM 2 mars 2015- Communiqué du Point de contact national français

<http://www.tresor.economie.gouv.fr/File/399334>

Point de Contact National français pour la mise en œuvre des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales suivi de la circonstance spécifique Socapalm 17 mars 2014

IFC – BANQUE MONDIALE : RAPPORT SUR LES PLANTATIONS DE SOCFIN

<http://ifcextapps.ifc.org/IFCExt/spiwebsite1.nsf/651aeb16abd09c1f8525797d006976ba/5e6e5f39e02c653785257e930077b7de?opendocument>

WRM

http://www.wrm.org.uy/publications/Cameroun_fr.pdf

http://www.wrm.org.uy/countries/Cameroon/Dix_reponses.pdf

SHERPA

<https://www.asso-sherpa.org/des-palmiers-et-des-hommes-comment-la-socapalm-viole-les-droits-sociaux-et-environnementaux-des-communautés-locales>

ISABELLE RICQ

<http://www.isabellericq.fr/socapalm.html>

http://meteopolitique.com/fiches/privatisation/Regard/01/huile_palm_journalistes_forets.htm



SYNAPARCAM

**Synergie Nationale des Paysans
Et Riverains du Cameroun**

BP 103 Nkapa Cameroun

00 237 674529387 / 661 53 01 82

synaparcam@gmail.com



**International Alliance
Of Local Communities**

Le 23 Mai 2016

**A Monsieur Michel DEUMAGA NOULOWE
Président du Conseil d'Administration de la SOCAPALM
1084 Rue de l'Hôtel de ville Bonanjo
BP. 2684 DOUALA-CAMEROUN**

OBJET : Rappel des engagements pris le 28 avril 2015

Monsieur le Président,

L'organisation et la mobilisation des riverains ces dernières années, à l'échelle internationale et nationale, grâce à l'implication de la Synaparcam au sein de l'Alliance Internationale des Riverains des plantations Bolloré-Socfin, ont permis d'ouvrir la porte au dialogue. En effet, en Octobre 2014, le Groupe Bolloré nous recevait, ainsi que les représentants des organisations de riverains des différents pays de l'Alliance, à Paris, pour entamer un processus de négociations. Malheureusement, le groupe Socfin s'est défilé au dernier moment et ne s'est pas présenté au rendez-vous.

En Avril 2015, les engagements pris par le Groupe Bolloré à ce moment n'avaient pas été tenu, n'ayant notamment pas réussi à faire venir le groupe Socfin autour de la table de négociation. Socfin refusant toute communication directe avec les associations de riverains légalisées que nous sommes, une série d'actions avait alors eu lieu, entre avril et juin 2015, dans différents pays, pour rappeler le Groupe à ses obligations et faire prendre connaissance à tous des problèmes que nous continuons de rencontrer, au quotidien, en tant que riverains de vos plantations.

Au Cameroun, le 28 avril 2015, suite à des mobilisations pacifiques sur les plantations de Dibombari puis de Mbongo, au nom de la direction de la SOCAPALM, vous vous êtes engagé à :

Prendre attache avec les autorités Administratives des Départements de l'Océan, du Nyong et Kellé et du Mounjo, dont la compétence s'étend respectivement sur les plantations de la Socapalm Kienke, Eseka et Dibombari, pour y installer les cadres tripartites de dialogue avec la Synaparcam et les autorités afin que les revendications légitimes des riverains puissent être prises en charge.

Association régie par la Loi N° 90/053 du 19 Décembre 1990 portant liberté d'association

Déclarée le 27 Mai 2014 à Éséka au N° 038RDA/JO8/SAAJP

Siège Social : Éséka - email : synaparcam@gmail.com – Tel : 674529387

Malheureusement, plus d'un an après, aucun résultat ne s'est fait sentir sur le terrain. Sur la plantation de Dibombari, une seule réunion a eu lieu pour décider de la composition de la plateforme. Aucune nouvelle rencontre de cette plateforme n'a eu lieu depuis juin 2015.

Sur la préfecture de la Sanaga Maritime, une plateforme tripartite a été mise en place pour l'arrondissement de Dizangue. Une première rencontre a eu lieu le 20 janvier 2016, qui n'a pas abouti à un accord pour l'instant entre la Socapalm et les représentants des villages riverains. La rencontre suivante qui devait avoir lieu le 6 avril a été repoussée. Et le dernier rendez-vous fixé, le 5 mai dernier, a été annulé sans préavis, et aucune nouvelle date n'a été fixée. Ceci montre un manque de prise au sérieux de cette plateforme de dialogue et un manque de respect envers les représentants des riverains. De plus, sur le département de la Sanaga Maritime, rien n'a été mis en place pour les riverains de la Safacam.

Sur les 03 autres préfectures concernées, les plateformes promises n'ont pas été actives malgré nos interpellations des autorités locales et des directions de plantations.

Nous ne pouvons que déplorer, un an après, le manque d'avancées et le faible niveau de dialogue. Aucun conflit ne pourra être résolu de manière durable sans un dialogue solide et sérieux, avec l'ensemble des représentants légitimes des populations, et pas uniquement avec les autorités traditionnelles que vous privilégiez.

En effet, nous regrettons de noter aujourd'hui, alors que vous vous étiez engagé à ouvrir le dialogue avec l'association légalisée que nous constituons, un refus systématique de vos directions de considérer la Synaparcam comme un interlocuteur légitime. Sur Mbambou, le Directeur de plantation s'est clairement exprimé à ce sujet dans un courrier daté du 25 avril 2016. Sur la Kienké, le DP ainsi que le Directeur Général refusent toujours de répondre à l'association, malgré une lettre de plusieurs chefs de villages indiquant clairement qu'ils avaient choisis cette association comme interlocuteur pour traiter des conflits entre la Socapalm et les riverains, dans une lettre datée du 17 Mars 2016, et de nombreux courriers de la Synaparcam.

Il nous avait été demandé par Socfin, par l'intermédiaire de Monsieur Bolloré, de gérer localement les conflits. Le dialogue social semble être à tous les niveaux bloqué aujourd'hui, malgré tous nos efforts pour ouvrir cet espace de discussion et de négociation.

Nous revenons vers vous une nouvelle fois dans l'espoir de faire avancer le dialogue entamé le 28 Avril 2015 à Mbongo et tenter de résoudre les conflits qui nous opposent. Ce manque d'avancées nous fait craindre une montée du mécontentement des populations auxquelles nous ne pouvons pas aujourd'hui apporter de réponse satisfaisante.

Nous demandons donc une rencontre, dans les meilleurs délais, entre la SYNAPARCAM et vous-même, pour ouvrir un réel dialogue constructif et définir les modalités de résolution des conflits.

Nous comptons sur vous pour tenir les engagements que vous avez pris.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous prions d'agréer, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

LE PRESIDENT

ELONG Emmanuel

COPIES :

PREFETS DES DEPARTEMENTS :

- De l'Océan
- De la Sanaga Maritime
- Du Moungo
- De Nyong et Kellé

MINISTRES

- De l'administration territoriale et de la Décentralisation
- Des Finance
- Des domaines du cadastre et des Affaires Foncières
- De l'Agriculture
- De l'Environnement

ENTREPRISES

- Groupe Socfin /Luxembourg
- Groupe Bolloré /France



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Emmanuel Elong', written over a horizontal line.

RESISTANCE MONDIALE CONTRE LES ACCAPAREMENTS DE TERRES PAR BOLLORE ET SOCFIN

Les paysans privés de leurs terres lancent une série d'occupations sur les plantations Socfin au Cameroun, au Liberia, au Cambodge et en Côte d'Ivoire qui va durer jusqu'aux Assemblées Générales des groupes Socfin (27 mai) et Bolloré (4 juin).

« Ces terres nous ont été volées. Nous venons maintenant les reprendre et les occuper jusqu'à qu'un accord avec Bolloré et la Socfin soit trouvé ». Avec Michel Essonga, ils sont 6 000 paysans camerounais à avoir vu leurs forêts détruites et 40 000 ha de leurs terres appropriées par la Socapalm, une plantation contrôlée par la Socfin. Ce jeudi 23 avril, l'occupation de la plantation à Dibombarré inaugure une série d'actions qui se poursuivra au Cambodge la semaine suivante, puis au Liberia et en Côte d'Ivoire. Mis en relation par l'ONG [ReAct](#), les paysans affectés par les abus de la même multinationale aux quatre coins du globe ont décidé d'unir leur force pour contraindre l'entreprise à respecter leurs droits.

Le groupe Bolloré est l'actionnaire principal (39%) de la Socfin qui détient des plantations industrielles de palmiers à huile et d'hévéas dans ces pays. Depuis 2008, l'expansion de ces plantations est continue. Les surfaces plantées des sociétés africaines de la Socfin sont passées de 87 303 à 108 465 ha entre 2011 et 2014. Une augmentation de 24% qui se fait au détriment des terres des communautés locales multipliant ainsi les tensions. Pour tenter de résoudre ces conflits, Bolloré avait accepté d'entamer un processus de négociation [dont le 1^{er} round a eu lieu à Paris le 24 octobre dernier](#) avec les représentants des communautés de ces cinq pays. Mais Hubert Fabri et Philippe de Traux de Wardin actionnaires belges historiques de la Socfin ont repoussé cette volonté d'apaisement. Ils ne reconnaissent comme interlocuteur que les autorités publiques et refusent le dialogue avec les communautés. « Ils profitent de la corruption massive qui gangrène les autorités publiques de nos pays » explique Ange Tchrouin Saré, président de l'Union des Villages Déguerpis victimes des plantations Socfin en Côte d'Ivoire (voir la lettre à la Socfin en annexe). Le groupe Bolloré a finalement fait marche arrière et s'est aligné à la position dure des Belges.

« Le non-respect des promesses nées de la rencontre avec le groupe Bolloré en octobre 2014 a exacerbé les frustrations des populations locales, ajoute Neth Prack au Cambodge. Mais nous sommes déterminés et nous organiserons de nouvelles actions dans tous les pays tant que nous n'obtiendrons pas la reconnaissance de nos droits. ».



Rassemblements dans les plantations Socfin au Cameroun, au Cambodge et en Sierra Leone dénonçant la répression contre les représentants libériens 15.1.14

A Monsieur Yannick Vernet,
Directeur Général de la Socapalm

Monsieur le Directeur Général,

Merci pour la correspondance Réf. : DARHJC/DAF/DG/2016/ que vous avez envoyé à l'ensemble des chefs des villages riverains de la Socapalm Kienké le mois dernier.

En référence aux propos que vous avez tenus dans la lettre, à l'instar des expressions tels que: « certains esprits « éclairés » et « omniscients » vont de village en village pour expliquer les prétendues obligations de la Socapalm contenues dans le convention de session... », Nous avons fait le choix de vous répondre pour exprimer notre sentiment et souligner l'importance de certaines questions qui restent jusqu'ici sans réponse.

Nous tenons tout d'abord à rappeler que l'appui que nous avons apporté à la correspondance datée du 1^{er} février, l'a été en toute autonomie. C'est bien entendu les informations rapportées par nos populations dans nos villages respectifs qui nous ont convaincu de soutenir une telle initiative.

Nous voulons rappeler que nous sommes membres de cette association que vous dénigrez. Par conséquent, **nous nous sommes sentis offensés par la dureté de vos propos** qui frisent l'intimidation. Il n'est pas raisonnable aujourd'hui de parler de « cohabitation pacifique » alors que nous connaissons tous les fortes tensions qui existent entre nos populations et la Socapalm, et ce depuis des années, même si le climat s'est apaisé ces dernières années concernant certaines dimensions. Il n'en reste pas moins de nombreuses attentes insatisfaites au sein de nos villages que nous avons la responsabilité d'exprimer. Nous ne pouvons pas ignorer, par exemple, les altercations qui ont eu lieu le 07 Janvier 2003 entre les agents de sécurité qui assurent le gardiennage au sein de la Socapalm et jeunes riveraines, de Nkolembonda, de Nkolon, de Bidou 3 et de Bidou 2, victimes de leur violence ; ou encore les mouvements d'humeur provoqués par les velléités d'extension de la Socapalm, qui ont conduit à la descente du sous-préfet à Nkolembonda en Avril 2013.

La Synaparcam est l'association légalisée à travers laquelle nous avons choisi d'adresser nos revendications légitimes, à l'instar de la dernière revendication relative à « *L'accès aux soins médicaux dans l'hôpital de la Socapalm pour les riverains dont les villages sont éloignés des centres hospitaliers de la ville* ».

Nous tenons également à vous rappeler quelques éléments de la Convention de Cession :

Article 8.4 : Obligations en matière de poursuite des missions de service public connexes à l'action de l'entreprise.

Article 8.4.2 :

Ces engagements sont pris notamment dans les domaines suivants :

- *la mission de service public en matière de santé, d'éducation et de logement*

Notre interprétation peut être jugée « partisane et risible », et nos attentes peuvent paraître démesurées, mais elles se fondent sur les nombreuses promesses que votre entreprise nous a faites par le passé, pour nous demander d'accepter de céder les terres que nous occupons.

Ensuite, comme vous indiquez que seuls 113 cas étaient des soins de première urgence, la deuxième question porte sur les bénéficiaires des 2218 autres interventions et leur nature.

- S'il s'agit de tout autre soin que vous listez parmi les soins délivrés par la Socapalm (surveiller la santé des travailleurs, adaptation des travailleurs au poste de travail, information et éducation sanitaires des travailleurs, formation et prévention au secourisme,...) il s'agit en effet de soins destinés aux travailleurs de votre entreprise, salariés directement par la Socapalm ou non. Mais les ressortissants de nos villages qui ne travaillent pas au sein de votre entreprise ne sont pas concernés. Ce ne sont donc pas des soins dont ont pu bénéficier nos populations en tant que simple riverains et non travailleurs, comme nous l'entendons.
- S'il s'agit bien de soins qui auraient été délivrés à des ressortissants de nos villages qui ne travaillent pas au sein de la Socapalm, et auxquels vous auriez délivré, comme vous le dites, « des actes de citoyenneté notables », de quels soins s'agit-il alors ?

Malgré une démarche rigoureuse auprès de vos services pour connaître la liste complète des soins délivrés par vos services médicaux et les conditions d'accès pour chaque service, nous n'avons malheureusement pas pu obtenir de réponse claire et complète. Nous vous remercions par avance de nous apporter ces informations complètes.

C'est en vue de maintenir ces « liens de voisinage pacifiques et durables » avec la Socapalm, que nous avons fait le choix de relayer le mécontentement grandissant de nos populations. Nous n'avons jusqu'ici pas obtenu de réponse satisfaisante de votre part. Nos populations souhaitent savoir si la Socapalm est disposée à les accueillir dans son centre médical, pour délivrer quels soins, et sous quelles conditions. Pour cela, nous vous demandons une rencontre dans les plus brefs délais. Nos représentants se tiendront disponibles pour venir vous rencontrer.

Dans l'attente d'une réponse, veuillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de notre parfaite considération.

Ampliations : - Préfet département Océan
- Sous – préfet Kribi 1^{er}
- Sous – préfet Lokoundje



Nguieboure Joachim
CHEF DE VILLAGE

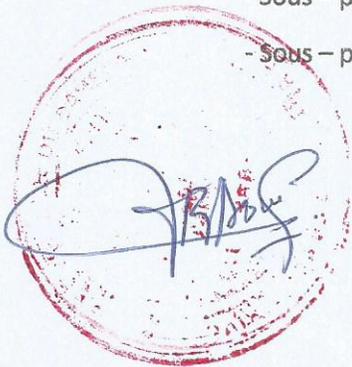
SM NZIE MARC



S. M. Zeh Richard

Sa Majesté

Sauvane Alain Jacques



S.M BIDOU ROBERT

[Signature]

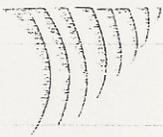
Couch Clément
Chef du Village - LENDI



SOCIETE CAMEROUNAISE DE PALMERAIES
SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION AU CAPITAL DE 15 282 330 000 FRANCS CFA

B.P. 691 Douala - Cameroun

Téléphone : (237) 33 43 77 83 - 33 43 87 26 - Tél/Fax : (237) 33 43 87 34



Mbambou, le 25 Avril 2016

SOCAPALM

Président de SYNAPARCAM,
Antenne de MBAMBOU

réchorage

B.P. : 103 NKAPA, CAMEROUN

Reçu le 29/04/2016

Objet : V/C du 21 avril 2016 « Demande d'audience ».

Monsieur,

[Signature]
EWANJE SG SYNAPARCAM
MBAMBOU

Nous accusons réception de votre correspondance sus visée en objet, relative à la demande d'audience adressée au Directeur de Plantation de Mbambou.

En réponse, nous ne saurons donner suite favorable à votre demande étant donné qu'il existe déjà au sein de nos plantations une **plate forme tripartite permanente de dialogue** entre les populations riveraines, la SOCAPALM et l'Etat du Cameroun, cadre de prédilection de concertation et de dialogue.

Par ailleurs, pour ce qui concerne notre plantation de Mbambou, le Chef du village Mbimbe est le seul interlocuteur légitime avec lequel nous travaillons dans l'optique d'une cohabitation harmonieuse et pacifique avec les populations riveraines.

Recevez Monsieur, nos meilleures salutations.

Le Directeur de la Plantation,



Roland LATINNE

Ampl.

Sous-Préfet/Dizangue
Chef du village Mbimbe
DG SOCAPALM
Chrono.

Revendications cadres Synaparcam

Revendication n° 1 :

Protection de l'espace vital des villages riverains des plantations :

- Encadrement strict des extensions de la Socapalm
- Rétrocession de terres aux villages riverains pour préserver les 250 ha considérés comme espace vital des populations.

→ *Voir article 6-h/ du bail emphytéotique.*

Revendication n°2 :

Développement des plantations villageoises : Dans le cadre de rétrocessions des terres, des services et une certaine quantité de semences (à définir) doivent être fournis aux villageois

→ *Voir Article 8.4.2 de la Convention de cession*

Revendication n° 3 :

Compensations aux riverains : La notion de service public énoncée dans la Convention de cession implique un certain nombre de devoirs de la Socapalm aux villages riverains. La Conventions parle de dispensaires ou d'écoles, mais les besoins de base en termes de service publics : accès à l'eau potable, sécurité... ne sauraient être négligés.

→ *Voir Article 8.4.2 de la Convention de cession.*

ANNEXES : Extraits du bail emphytéotique et de la convention de cession

Article 6-h/ du bail emphytéotique :

Le preneur s'engage à ne pas replanter sur les parcelles d'une superficie de 250 ha situées autour des communautés villageoises sans qu'au préalable l'administration ait distrait toute parcelle pressentie comme espace vital.

Article 8.4.2 de la Convention de cession :

Obligations en matière de poursuite des missions de service public connexes à l'action de l'entreprise.

Ces engagements sont pris notamment dans les domaines suivants :

- *Mission de service public en matière de santé, d'éducation et de logement*
- *L'appui au développement et à la vulgarisation agricole du palmier. Dans ce volet, le preneur s'engage en particulier à formuler périodiquement des propositions en matière d'extension des plantations villageoises.*
- *La collecte et l'achat de l'ensemble des plantations villageoises dans un rayon de 60 km*
- *L'entretien des infrastructures routières de la Socapalm*

Mobilisation 1^{er} Juin 2016 – Assemblée Générale de SOCFIN à l’Hôtel Parc Belair (Luxembourg)

« Actionnaires de SOCFIN : Arrêtez les accaparements de terres ! »

Les citoyens demandent à la SOCFIN de respecter les droits des communautés locales

Ce mercredi 1^{er} juin à 10h, des citoyens et représentants d’organisations belges, françaises et luxembourgeoises ont interpellé les actionnaires du groupe belgo-luxembourgeois SOCFIN lors de son Assemblée générale. Ils ont mené une action de protestation en solidarité des communautés affectées, en Afrique et Asie, par les accaparements de terres de la firme agro-industrielle. Après plusieurs requêtes auprès des dirigeants de l’entreprise, les citoyens et les organisations en appellent aux actionnaires du groupe pour faire respecter les droits fondamentaux et les droits fonciers des communautés locales. Des actions similaires ont également été menées par les communautés dans plusieurs plantations du groupe.

SOCFIN est un groupe agro-industriel multinational spécialisé dans la culture de palmiers à huile et d’hévéa (caoutchouc). SOCFIN est contrôlée par l’homme d’affaire belge Hubert Fabri (50,2% des parts) et par le français Vincent Bolloré (39% des parts). Le groupe dispose de sociétés financières et opérationnelles en Belgique, au Luxembourg et en Suisse qui gèrent des plantations dans une dizaine de pays africains et asiatiques. Profitant pleinement de la hausse des cours des matières premières agricoles après les crises alimentaires de 2007/2008 et pariant sur la hausse structurelle de la demande en huile de palme dans les prochaines années, SOCFIN a mené une stratégie d’expansion agressive sur les terres agricoles ces dernières années. Entre 2009 et 2015 les plantations de la société sont passées de 129.658 ha à 185.324ha, soit une augmentation de plus de 40%. Et globalement SOCFIN contrôle près de 400.000 ha de terres.

Cette stratégie d’expansion du groupe a mené à des accaparements de terres dont les impacts sur les conditions de vie des populations locales ont été largement documentés et dénoncés par les associations locales et internationales¹. Dans plusieurs cas, les conflits fonciers ont déclenché des actions de protestation qui ont parfois été violemment réprimées par les forces de sécurité. Plusieurs leaders locaux ont été arrêtés et condamnés, comme ce fut encore le cas en février dernier en Sierra Leone où 6 leaders de l’organisation locale MALOA ont été condamnés de 5 à 6 mois de prison pour des charges de « conspiration » et de « destruction de palmier à huile ». Des accusations que les leaders de MALOA démentent formellement.

Face aux abus de l’entreprise, les communautés locales se sont organisées au niveau national et international. Dès 2013, une « [Alliance internationale des riverains des plantations SOCFIN/Bolloré](#) » a été mise sur pied. A plusieurs reprises l’Alliance a fait valoir les droits des communautés et a présenté ses revendications au groupe SOCFIN/Bolloré en vue d’une résolution pacifique des conflits, sans réel succès à ce jour. Loin d’accepter un dialogue constructif, les dirigeants de SOCFIN se contentent de déclarer que « *la référence à de tels conflits sociaux relève du fantasme* »² et se disent « *exaspérés par les actions des ONG alignant les mensonges les uns après les autres à notre sujet, dans le seul but de recevoir plus d’argent* »³. La même attitude de refus de collaborer a été adoptée face aux Points de Contact OCDE en France et en Belgique dans le cadre d’une procédure pour manquement aux Principes directeurs de l’OCDE pour les entreprises multinationales. Par deux fois en 2015 les dirigeants de SOCFIN ont refusé de se présenter devant le Point de Contact belge, qui a déploré cette situation dans un communiqué officiel⁴.

¹ Pour un aperçu des rapports disponibles: <http://projet-react.org/v2/plantations-socfinbollore/>

² <http://www.socfin.com/Files/media/News/2016-03-04---Menaces-sur-forets-africaines.pdf>

³ <http://www.farmlandgrab.org/post/view/25858>

⁴ Voir le communiqué http://economie.fgov.be/fr/binaries/Communiqu%C3%A9%20Socapalm-Socfin-Socfinaf_tcm326-274097.pdf. Dans un nouveau communiqué de février, le PCN mentionne que SOCFIN semble finalement prête à reprendre le dialogue mais aucune réunion ne s’est tenue jusqu’à ce jour.

Dans ce contexte, les citoyens et les organisations présents à l'Assemblée générale de SOCFIN ont rappelé leur solidarité avec les communautés locales et demandent aux actionnaires de faire pression sur les dirigeants de l'entreprise pour respecter les droits des communautés locales et trouver des solutions durables aux conflits sociaux.

Les citoyens et organisations en ont également appelé à la responsabilité de leurs gouvernements. Ils demandent que les Etats (*tant ceux où siègent les investisseurs que ceux où les investissements ont lieu*) mettent fin aux accaparements des terres, respectent les droits des communautés et mettent en œuvre les [directives sur la gouvernance foncière](#) (FAO 2012).

Signataires :

- Meng Landwirtschaft, collectif de 22 organisations luxembourgeoises
- CNCD-11.11.11
- ReAct
- GRAIN (en soutien)
- FIAN Belgium
- SOS Faim
- AEFJN
- Entraide & Fraternité
- Mouvement d'Action Paysanne (MAP)
- Quinoa
- CADTM
- Aide au développement Gembloux (ADG)
- Oxfam-Solidarité